

DEMANDE DE RENOUELEMENT

Carte professionnelle de chauffeur de voiture de tourisme *

Attestation de visite médicale par un médecin agréé *

* Cocher la case correspondante

ETAT CIVIL

Madame Monsieur

NOM _____ Nom de jeune fille _____

Prénom _____ Né(e) le _____ à _____

Adresse complète _____

Téléphone _____

E-mail (obligatoire) _____

Carte professionnelle n° _____ délivrée le _____ par la préfecture du _____

Numéro du permis de conduire _____

ENVOI par courrier : à

Préfecture du Rhône

DSPC / Bureau des Polices Administratives / TAXIS-VTC

18, rue de Bonnel – 69419 LYON CEDEX 03



Fait à _____, le _____

Signature :

Photo d'identité récente : uniquement si renouvellement carte

Conditions de délivrance :

- ◆ Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive portée sur le bulletin N° 2 du casier judiciaire à savoir :
 - Soit une condamnation définitive pour un délit sanctionné en vertu du code de la route par une réduction de la moitié du nombre maximal de points du permis de conduire ;
 - Soit une condamnation définitive pour conduite d'un véhicule sans être titulaire du permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule utilisé ou pour conduite malgré l'annulation du permis de conduire ou malgré l'interdiction d'obtenir la délivrance du permis ou pour refus de restituer son permis de conduire après invalidation ou annulation de celui-ci ;
 - Soit une condamnation définitive prononcée par une juridiction, française ou étrangère, à une peine criminelle ou à une peine correctionnelle d'au moins six mois d'emprisonnement pour vol, escroquerie, abus de confiance, atteinte volontaire à l'intégrité de la personne, agression sexuelle, trafic d'armes, extorsion de fonds ou infraction à la législation sur les stupéfiants ;

DOCUMENTS A FOURNIR POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER :

Documents obligatoires :

- Une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité en cours de validité.
- Une photocopie recto-verso du permis de conduire, catégorie B.
 - si vous avez un permis obtenu dans un pays de l'Union Européenne, vous devez faire enregistrer votre permis dans le fichier national des permis de conduire français auprès du CERT de Nantes-TSA 63527-44035 NANTES CEDEX 01.
 - si vous avez un permis obtenu dans un pays n'appartenant pas à l'Union européenne, vous devez le faire échanger auprès du service des échanges des permis étrangers de la préfecture du Rhône, pour cela consulter le lien suivant: (<http://www.rhone.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous/Titres-d-Identite-et-de-Circulation/Echange-de-permis-etranger>)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (si vous êtes hébergé(e) : attestation d'hébergement, pièce d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant)
- L'attestation de formation continue en cours de validité

Documents supplémentaires selon le cas :

♦ Renouvellement de l'attestation médicale :

- Avis médical Cerfa n°14880*02 portant la mention d'aptitude à la conduite d'un vtc, délivré par l'un des médecins agréés par la Préfecture, conformément à l'article R. 221-10 du code de la route, de moins de 2 ans.
- Une copie de la carte professionnelle.
- Une enveloppe « lettre suivie » libellée à vos nom et adresse, pour le retour de l'attestation médicale.

♦ Perte ou Vol :

- Déclaration de perte (attestation sur l'honneur).
- Vol : procès verbal établi en commissariat ou gendarmerie.
- Une copie de la carte professionnelle, si possible.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE
